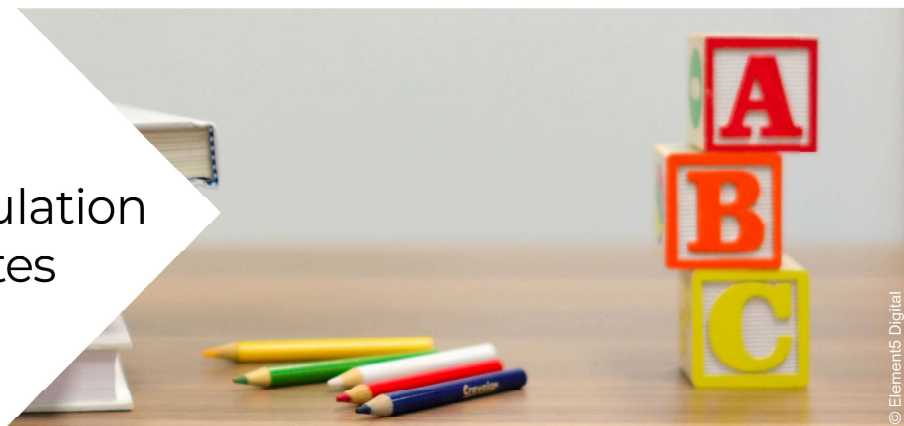


## Fiche n°14

### DAR

## Dispositif d'Auto-Régulation pour les enfants autistes



© Element5 Digital

## 1 Première demande

**Date limite de réception à la MDPH : 23 février 2024**

**Pièces obligatoires pour l'évaluation  
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- Certificat médical d'un médecin spécialiste
- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Argumentaire du service médico-social porteur du DAR concerné
- Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

## Renouvellement

**Date limite de réception à la MDPH : 6 mois avant la date de fin des droits**

**Pièces obligatoires pour l'évaluation  
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)
- Bilan / argumentaire de l'établissement concerné